

**Séance du Conseil de ville**  
**du 25 novembre 2002 à 19.00 heures**  
**Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 10 / 2002**

1. Appel
2. Procès-verbaux nos 08/2002 et 09/2002
3. Questions orales
4. Promesse d'admission à l'indigénat communal de :
  - M. Hasan ASLAN, de son épouse Fatma ASLAN-Arslan et de leurs deux enfants Gamze et Dilan
  - M. Rajmohan MOHANATHAS
  - Mme Nela ZDRAVKOVIC
5. Message relatif à la modification du règlement communal concernant la garde et la taxe des chiens
6. Message relatif au nouveau règlement concernant le service de défense contre l'incendie et de secours (SIS) de la ville de Delémont, en remplacement du règlement communal concernant le corps des sapeurs-pompiers de la commune de Delémont
7. Message au corps électoral concernant la demande de crédit de 3'390'000.- francs destinée à la réalisation du projet "Place de la Gare 2003"
8. Message au corps électoral concernant la demande de crédit de 3'063'000.- francs destinée à l'aménagement de terrains et de vestiaires aux Prés-Roses
9. Développement du postulat 4.09/02 – "Création de réserves forestières", PS, M. Christophe Lovis
10. Réponse à la motion 5.08/02 - "Pour un soutien à la Tour de la formation professionnelle de Moron", PS, M. Pierre Tschopp
11. Réponse au postulat 4.05/02 - "Un délégué «nature et paysage» communal pour une politique cohérente en matière d'aménagement et de protection de la nature et du paysage", PS, M. Pierre Tschopp

### **COMMUNICATIONS**

**Mme la Présidente** présente les condoléances du Conseil de Ville à Mme Odile Montavon, pour le décès de son frère, M. Yves Fricker. Une minute de silence est observée.

#### **1. APPEL**

49 membres sont présents.

Mme Marie-Anne Rebetez, présidente, M. Michel Rion, 1<sup>er</sup> vice-président, Mme Françoise Doriot, 2<sup>ème</sup> vice-présidente, M. Francesco Prudente, M. Christophe Schaffter, scrutateurs.

Mme, M., Pierre Ackermann, Jeanne Boillat, Sandra Borruat Chételat, André Burri, Marie-Antoinette Charmillot, Vincent Chételat (PS), Alphonse Chèvre, Hubert Crevoisier, Sarah Erard Jäkel, Pierluigi Fedele, Catherine Gnaegi, Max Goetschmann, Michel Hirtzlin, Denis Hostettler, Jeanne-Andrée Jeannerat, Christophe Lovis, Jean-Louis Monney, Jean Morgenthaler, Béatrice Müller, Giuseppe Natale, Régine Ramseier, Jean-François Rossel, Raffaele Scarciglia, Emilie Schindelholz, Anne Seydoux, Christian Silvant, Philippe Staubli, Alain Steger, Germain Tirole, Pierre Tschopp, Alain Voirol, Anselme Voirol, Gérard Wicht et Valérie Wüthrich.

#### **Sont excusés et remplacés**

M. André Ackermann est remplacé par Mme Yvonne Plumez

M. Philippe Ackermann est remplacé par M. Patrice Wannier

M. José Bernal est remplacé par M. François Rime

M. Bernard Burkhard est remplacé par Mme Marie-Claire Grimm

M. Philippe Comte est remplacé par M. Philippe Monnet

M. Romain Godinat est remplacé par Mme Milca Vernier

M. Frédy Klopfenstein est remplacé par M. David Willemin

M. Pascal Mertenat est remplacé par Mme Sylviane Mertenat

M. Jérôme Corbat est remplacé par M. Georges Pélégry

M. Marc Voelke est remplacé par M. Romain Seuret

#### **Sont excusées**

Mme Odile Montavon

Mme Isabelle Stadelmann.

## 2. PROCES-VERBAUX NOS 08/2002 ET 09/2002

**DECISION** : Les procès-verbaux 08/2002 et 09/2002 sont approuvés à la majorité évidente.

## 3. QUESTIONS ORALES

**M. Germain Tirole**, PCSI, se rapportant à l'émission « A bon entendeur », du 19 décembre dernier, précise que des contrôles effectués dans le cadre de cette émission ont révélé que l'eau de l'Hôpital régional de Delémont contenait 2800 germes de légionellose alors que le nombre de 100 ne doit pas être dépassé.

Le Conseil communal est-il au courant de ce problème et peut-il donner des renseignements sur les mesures d'amélioration prises ? Le réseau d'eau de la Ville est-il également contaminé ?

**M. Gilles Froidevaux**, au nom du Conseil communal, rappelle que l'Hôpital régional delémontain est une institution de droit privé qui ne dépend donc pas de la Municipalité. Toutefois, M. Froidevaux va contacter le chef du laboratoire cantonal des eaux pour répondre aux questions soulevées par M. Tirole.

**M. Germain Tirole** est partiellement satisfait.

**Mme Sarah Erard Jäkel**, PS, indique que l'assemblée des délégués du SEOD (syndicat pour l'élimination des ordures) a voté, lors de sa dernière assemblée, un moratoire visant à étudier l'utilité d'une nouvelle halle de compostage à Boécourt. Les délégués ont également accepté le principe d'un système de ramassage des déchets verts au porte à porte, comme cela se pratique déjà pour les ordures ménagères. Le Conseil communal a-t-il l'intention de mettre en place une telle collecte pour les déchets verts et aurait-il un intérêt à la construction d'une nouvelle halle de compostage à Boécourt ?

**M. Jean-Paul Miserez** est d'avis qu'une nouvelle halle de compostage à Boécourt représente des avantages et des inconvénients pour la ville de Delémont. S'agissant des avantages, il cite le fait que la Commune serait dispensée de devoir remplacer la place de compostage actuelle qui est provisoire. Cette solution supprimerait également des problèmes d'odeur pour certains usagers du Centre sportif. En ce qui concerne les inconvénients, le plus grand est le prix puisqu'on traite le composte à Delémont pour Fr. 45.- la tonne, contre Fr. 130.- à Fr. 135.- la tonne, avec la nouvelle technique de Boécourt. S'agissant du ramassage des déchets verts au porte à porte, la commune de Delémont est actuellement en train d'y réfléchir, puisqu'il ne dépend pas du SEOD. A toutes fins utiles, M. Miserez rappelle qu'il existe une soixantaine de bennes décentralisées sur le territoire communal. Le système actuel ne donne pas satisfaction, étant donné que le manque de discipline de certains usagers qui mélangent les déchets. La réflexion devrait aboutir courant 2003 et faire l'objet d'un débat au Conseil de Ville, en temps voulu.

**Mme Sarah Erard Jäkel** est satisfaite.

**M. Giuseppe Natale**, CS•POP, se basant sur les dernières nouvelles, évoque le projet de vente de Von Roll Rondez en espérant que la démarche se concrétisera. Il souhaite savoir quels sont les contacts que l'Exécutif delémontain a eus avec la direction de Von Roll Rondez et d'autres partenaires, notamment la commune de Courrendlin et le Canton.

**M. le Maire** rappelle que les dirigeants de Von Roll n'ont pas pour habitude de prévenir les Autorités lorsqu'ils prennent des décisions économiques. Il rappelle le souci du Conseil communal, qui s'était manifesté lors de la première vague de licenciements, de trouver une solution à cette problématique et il est difficile pour les Autorités, qu'elles soient communales ou cantonales, de connaître exactement la situation de l'entreprise et de savoir quelles sont les intentions des propriétaires.

**M. Giuseppe Natale** est satisfait.

4. **PROMESSE D'ADMISSION A L'INDIGENAT COMMUNAL DE :**

**M. Hasan ASLAN, de son épouse Fatma ASLAN-Arslan et de leurs deux enfants Gamze et Dilan**

**DECISION** : la promesse d'admission à l'indigénat communal de M. Hasan ASLAN, de son épouse Fatma ASLAN-Arslan et de leurs deux enfants Gamze et Dilan, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente sans avis contraire.

**M. Rajmohan MOHANATHAS**

**DECISION** : la promesse d'admission à l'indigénat communal de M. Rajmohan MOHANATHAS, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente sans avis contraire.

**Mme Nela ZDRAVKOVIC**

**DECISION** : la promesse d'admission à l'indigénat communal de Mme Nela ZDRAVKOVIC, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente sans avis contraire.

5. **MESSAGE RELATIF A LA MODIFICATION DU REGLEMENT COMMUNAL CONCERNANT LA GARDE ET LA TAXE DES CHIENS**

**M. le Maire** commente ce message en soulignant que le projet de règlement soumis découle d'une modification de la législation cantonale. En effet, il s'agit tout d'abord de préciser certains éléments juridiques et techniques en ce qui concerne la fiscalité. Il s'agit ensuite de résoudre le problème que posent les chiens errants, raison pour laquelle le Canton a décidé de créer un lieu d'accueil pour ces animaux qu'il faudra financer à raison de Fr. 10.- par chien. S'agissant des chiens de combat, le Législateur cantonal a renoncé à définir des races mais souhaite responsabiliser les propriétaires en mentionnant expressément cette responsabilité dans la réglementation.

**Mme la Présidente** donne lecture d'une modification déposée sur les tables concernant l'article 2.2, où l'on peut lire « les détenteurs de chiens identifiés par un tatouage visible ou âgés de 8 ans ou plus, sont dispensés de cette obligation ».

**M. le Maire**, à ce sujet, précise que cette modification est intervenue entre le moment où le document a été envoyé aux membres du Conseil de Ville et la version définitive du texte.

**Mme la Présidente** ouvre la discussion sur l'entrée en matière qui n'est pas demandée et la discussion sur le fond, article par article.

**Mme Béatrice Müller**, PCSI, se référant à l'article 16, salubrité publique, demande si la Municipalité envisage de mettre à disposition des propriétaires de chiens des installations avec des sacs en plastique et des containers pour ramasser les détritres ?

**M. le Maire**, en précisant qu'il existe déjà des distributeurs de cornets, répond à Mme Müller que cette question sera transmise au Service des travaux publics, pour toute suite utile.

**DECISION** : Le règlement communal concernant la garde et la taxe des chiens, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. **MESSAGE RELATIF AU NOUVEAU REGLEMENT CONCERNANT LE SERVICE DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS (SIS) DE LA VILLE DE DELEMONT, EN REMPLACEMENT DU REGLEMENT COMMUNAL CONCERNANT LE CORPS DES SAPEURS-POMPIERS DE LA COMMUNE DE DELEMONT**

**M. le Maire** commente ce message en soulignant que le règlement présenté ce soir découle de modifications de la Législation cantonale. Le Gouvernement cantonal ayant

élaboré une série d'ordonnances qui précise les modalités d'organisation, il incombe aux différentes localités de revoir leur réglementation.

En ce qui concerne le Corps des sapeurs-pompiers de Delémont, le Maire indique que sa première fonction est d'intervenir sur territoire communal et sa deuxième, de servir de Centre de renfort pour les communes du district, en cas de sinistre important. Le Centre de renfort peut également être appelé à intervenir sur l'ensemble du territoire cantonal, lorsque se posent des problèmes liés à des accidents de nature chimique.

En ce qui concerne la participation financière au Centre de renfort, le Maire indique qu'elle est réglée dans le cadre de ce nouveau règlement.

Dans les grandes lignes, si l'on additionne le préciput attribué à la Ville de Delémont et sa participation financière calculée par rapport au volume construit, on peut considérer que la moitié des frais financiers relève de la Ville, et, l'autre des communes du district.

S'agissant du financement du Centre pour les années 2001 et 2002, les communes du district n'ayant pas participé, un arrangement a été trouvé avec l'Assurance immobilière du Canton du Jura qui a versé quelque Fr. 80'000.- à la Ville, ce qui représente un montant un peu inférieur à celui qui était espéré. Pour l'avenir, comme le Maire l'a dit précédemment, la solution négociée avec les communes est une solution équitable.

**M. Anselme Voirol**, id, se reporte au point 2 du message qui évoque les principales modifications, notamment l'introduction d'une collaboration intercommunale des services de défense contre l'incendie et de secours, constate qu'il n'a pas trouvé, au niveau des articles, de modifications allant dans le sens d'une meilleure collaboration.

De plus, sans entrer dans le détail, se référant à l'article 13 qui précise que les bâtiments existants demeurent la propriété du SIS, M. Voirol demande si cet organe à la personnalité juridique lui permettant de posséder des bâtiments.

**M. le Maire**, en réponse à M. Voirol, précise que la ville de Delémont n'est pas vraiment concernée par la collaboration intercommunale du SIS. Il s'agit d'une description de la loi cantonale qui vise plutôt les communes de taille modeste qui sont amenées à collaborer.

Quant à la question de la propriété de bâtiments par le SIS, le Maire confirme que le SIS ne possède pas la personnalité juridique. Toutefois, il précise que par « propriété », on entend des bâtiments financés avec le fonds provenant de la taxe d'exemption. Les bâtiments en question sont donc propriété du SIS parce qu'ils ont été financés ou acquis avec le produit de cette taxe et que leur destination est exclusivement à usage de défense contre le feu.

**Mme la Présidente** ouvre la discussion sur le fond, article par article.

**M. Anselme Voirol**, id, se référant à l'article 13, propriété du matériel et des locaux, fait remarquer qu'il manque une parenthèse.

**DECISION** : Le règlement concernant le service de défense contre l'incendie et de secours (SIS) de la ville de Delémont en remplacement du règlement communal concernant le Corps des sapeurs-pompiers de la commune de Delémont, ainsi que l'arrêté s'y rapportant, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

7. **MESSAGE AU CORPS ELECTORAL CONCERNANT LA DEMANDE DE CREDIT DE 3'390'000.- FRANCS DESTINEE A LA REALISATION DU PROJET "PLACE DE LA GARE 2003"**
8. **MESSAGE AU CORPS ELECTORAL CONCERNANT LA DEMANDE DE CREDIT DE 3'063'000.- FRANCS DESTINEE A L'AMENAGEMENT DE TERRAINS ET DE VESTIAIRES AUX PRES-ROSES**

**Mme la Présidente** : avant d'ouvrir la discussion sur les points 7 et 8, le Conseil communal souhaite donner, en préambule et à titre informatif seulement, quelques explications ainsi que son point de vue sur l'aspect financier de ces projets. La discussion ne sera pas ouverte à la suite de cette information.

**M. le Maire**, au nom du Conseil communal, indique les raisons pour lesquelles l'Exécutif a décidé de présenter ces deux objets simultanément au Conseil de Ville et, en février 2003, au corps électoral.

Tout d'abord, même si les sommes en jeu sont importantes, le Conseil communal souhaite respecter la transparence et offrir ainsi le choix à la population delémontaine. A titre d'exemple, le Maire indique que le crédit lié à la rénovation du Château et le crédit « Danse sur la Doux » avaient été également présentés conjointement au corps électoral.

En ce qui concerne le crédit relatif aux Prés-Roses, Mme Cattin présentera un projet revu à la baisse et conforme aux engagements pris par l'Exécutif au moment de la modification du plan d'aménagement local qui a donné la possibilité à l'entreprise Interprox de s'agrandir sur l'ancien Parc des sports.

En ce qui concerne le crédit lié à la rénovation de la place de la Gare, le Maire rappelle que le Conseil de Ville avait accepté une intervention parlementaire demandant de revoir la conception et la circulation de ce quartier.

En conclusion, le Maire est d'avis qu'il est important d'indiquer au corps électoral que ces deux crédits sont des projets nécessaires et qu'ils représentent les deux derniers dossiers importants de la Législature.

**Mme Madeleine Amgwerd**, au nom du Conseil communal, précise que le souci du Législatif relatif à la santé financière de la Commune est pris au sérieux par l'Exécutif. A ce propos, elle indique qu'une rencontre aura prochainement lieu entre le Conseil communal, le Chef du service des communes et la Commission de gestion et de vérification des comptes, s'agissant du calcul de la dette communale.

En ce qui concerne les deux messages au Corps électoral présentés ce soir, Mme Amgwerd met en exergue le fait qu'une ville sans projet est une ville qui ne construit pas son avenir. Delémont doit en avoir et les réaliser. Elle doit également jouer son rôle de capitale.

En ce qui concerne le programme d'investissements, figurant chaque année au budget, Mme Amgwerd souligne qu'il s'agit d'un outil de travail, de planification et de conduite. Le Conseil de Ville est ensuite appelé, pour chaque objet, à donner son avis.

En ce qui concerne les investissements, elle précise, qu'en moyenne, la Municipalité atteint la moitié de ses objectifs, pour différentes raisons. Il peut en effet y avoir des oppositions, des manques de disponibilité au niveau des services, des problèmes de report de facturation, etc.

Elle présente ensuite un tableau intitulé « Degré d'autofinancement », qu'elle commente et qui fait partie intégrante du procès-verbal, cf. annexe 1.

Tout d'abord, elle cite les chiffres des comptes et des budgets en soulignant que, pour les trois dernières années, la Municipalité a pu procéder à des amortissements complémentaires.

S'agissant de la marge d'autofinancement, Mme Amgwerd met en évidence qu'elle est très bonne pour les trois dernières années. La moyenne est également faite sur cinq ans. Ainsi, cette moyenne démontre que les résultats s'améliorent progressivement.

En ce qui concerne le budget 2002, la Caisse a calculé que sur les 10,6 millions d'investissements prévus, la prise en compte de 4,5 millions d'investissements était raisonnable, ce qui se traduit par un degré d'autofinancement de 66, jugé bon.

Pour le budget 2003, le déficit prévu de 1,7 million, englobe 1,4 million de francs pour les hôpitaux. Si la Commune investit 4 millions de francs, le degré d'autofinancement est de 43,6. Mme Amgwerd commente ensuite d'autres variantes figurant sur le tableau mentionné précédemment.

En conclusion, à la suite de l'analyse de ce tableau, Mme Amgwerd constate que des résultats équilibrés, où les meilleurs possibles, permettent d'avoir une plus grande marge de manœuvre pour investir. Il en est de même pour les amortissements.

Le budget 2003, au vu de la facture de la santé, n'est certes pas excellent mais on peut, à juste titre, considérer que le déficit « communal » est inférieur à un demi-million de francs, comme les années passées.

En ce qui concerne le budget d'investissement 2003, il est à l'heure actuelle de 8,4 millions en priorité une et, si l'on admet la proportion de réalisation de 50%, l'on se situe entre 4 et 5 millions, ce qui est tout à fait admissible. Considérant la moyenne sur 5 ans, on constate qu'elle reste bonne et que dès l'année suivante, soit en 2004, elle repasse à une moyenne supérieure à 60%.

Il est donc tout à fait possible d'investir un montant de l'ordre de 5 millions de francs par an, sans mettre en péril la situation financière communale. Cette dernière peut être jugée saine et correcte et les réalisations proposées ce soir sont tout à fait gérables pour une ville comme Delémont.

## **7. MESSAGE AU CORPS ELECTORAL CONCERNANT LA DEMANDE DE CREDIT DE 3'390'000.- FRANCS DESTINEE A LA REALISATION DU PROJET "PLACE DE LA GARE 2003"**

**Mme Renée Sorg**, au nom du Conseil communal, commente ce projet en évoquant, tout d'abord, son historique. Elle rappelle qu'en 1996 le Conseil de Ville avait accepté une motion « Pour améliorer la circulation automobile sur la Place de la Gare ». A la suite de cette motion, le Conseil communal avait lancé un concours d'architecture, en collaboration avec le Canton.

Le but du concours était d'améliorer la sécurité des piétons et des deux roues, de revaloriser et de renforcer la fonction d'accueil de la Place de la Gare en tenant compte de son aspect commercial. A la suite de ce concours, une commission spéciale « Place de la Gare » a été constituée et les différents milieux concernés y ont été associés.

En ce qui concerne les CFF, Mme Sorg souligne les différentes rénovations et les travaux actuellement en cours, notamment le réhaussement des quais et la construction d'une rampe.

En ce qui concerne le périmètre du projet, elle précise qu'il va du giratoire du Terminus à la Gare et, d'est en ouest, du giratoire de Bellevoie à l'entrée du parking de la Poste. De plus, la Municipalité envisage, à l'occasion des travaux prévus, de rénover les infrastructures souterraines.

S'agissant du concept de stationnement, il s'agit d'éviter le stationnement sauvage et les voitures ventouses. C'est la raison pour laquelle le projet propose de déplacer toutes les places de parc situées entre la boucherie chevaline et le magasin Spengler, de même que toutes celles situées entre la boulangerie Werth et la boucherie Paupe, afin de dégager un espace profitable pour les terrasses. Ces places de parcs seront compensées par la création d'un nouveau parking situé entre la gare aux marchandises et le nouveau complexe commercial projeté par les CFF. Globalement, le nombre de places de parc dans le secteur ne sera pas modifié, avec 120 places maintenues.

Mme Sorg précise ensuite que le sens unique se fera à l'entrée du giratoire de Bellevoie, avec un contre-sens pour les 2 roues et les cars postaux, direction Moutier.

S'agissant de la zone « rencontre », devant la gare et ses différentes sorties, il s'agit d'une zone limitée à 20 km/heure, dans laquelle les piétons sont prioritaires. Elle sera simplement marquée au sol par un revêtement différent.

Mme Sorg présente ensuite la place piétonne formant un carré devant la Gare, avec un aménagement de 25 jets d'eau, et éclairage au sol. Ces jets d'eau seront arrêtés lors de manifestations ou pour permettre le passage des cars postaux. La circulation sur cette place sera interdite, sauf aux 2 roues et aux cars postaux, du lundi matin au vendredi soir. Elle sera complètement libre de circulation les samedis et dimanches.

Pour séparer la chaussée roulante des terrasses, il est prévu d'installer une bande de pavés béton, entrecoupée d'une rangée d'arbres.

Pour illustrer ses propos, Mme Sorg présente deux transparents au rétroprojecteur et précise que le financement de Fr. 3'390'000.- comprend Fr. 2'172'982.- pour l'aménagement des surfaces et Fr. 1'280'959.- pour les travaux de sous-sol. Une subvention de Fr. 20'000.- de l'assurance immobilière du Canton du Jura est promise.

S'agissant de la réalisation, Mme Sorg met en exergue le fait qu'il est prévu de débiter les travaux dans le 2<sup>ème</sup> semestre 2003 pour les terminer vers fin 2005. La réalisation se fera en plusieurs étapes afin de garantir l'accessibilité, en tout temps, à La Poste et aux différents commerces de la place.

Finalement, elle souligne que la Commission spéciale « Place de la Gare », les Commissions de l'urbanisme et de l'environnement, des travaux publics et des finances, ont émis un préavis favorable.

**M. Pierre Tschopp**, PS, accepte l'entrée en matière de ce projet en soulignant sa qualité. Moyennant quelques améliorations techniques, il va dans le sens de l'embellissement de la Ville, ce qui lui paraît primordial.

Dans un climat économique difficile, particulièrement dans le domaine de la construction, M. Tschopp pense qu'il faut saluer les collectivités publiques qui choisissent d'investir.

**M. Jean Morgenthaler**, PDC-JDC, refuse l'entrée en matière de cet objet, même si celui-ci est jugé excellent, plaisant et bien étudié.

Tous les arguments en faveur de ce projet ont convaincu le PDC, sauf celui qui concerne le financement.

En effet, deux importants projets sont présentés ce soir dont l'un, les Prés-Roses, est jugé urgent et nécessaire.

En ce qui concerne le projet de la gare, de l'avis du PDC, il n'y a pas urgence et il pourrait être différé. En présentant ces crédits au corps électoral, M. Morgenthaler craint que celui-ci les refuse tous deux.

**M. Denis Hostettler**, PLR, souligne la qualité du projet présenté par le Conseil communal. Les aménagements prévus doteront la Ville d'une place de la Gare moderne, pratique et conviviale, offrant une excellente carte de visite aux personnes arrivant à Delémont.

Toutefois, M. Hostettler émet deux réserves. La première est le sens de circulation et, la seconde, le coût qui dépasse les trois millions de francs, augmentant ainsi l'endettement de la Ville. Malgré cela, ce projet mérite d'être soutenu et d'être présenté au corps électoral delémontain.

En ce qui concerne une présentation simultanée des deux objets en votation populaire, il soutient l'avis émis par l'Exécutif.

**M. Max Goetschmann**, CS•POP, soutient l'entrée en matière de cet objet en soulignant qu'il faut assurer l'accès à la gare CFF et à la gare PTT en tout temps, étant donné que ce sont des lieux essentiels. A ce sujet, son groupe est quelque peu divisé, puisque certains estiment que l'amélioration est importante, alors que d'autres, pensent qu'elle l'est moins.

A son avis, il s'agit d'améliorer l'attractivité de la place et d'améliorer, conjointement, la sécurité, notamment pour les piétons et les cyclistes. Le fait d'assainir les infrastructures souterraines lui paraît également primordial.

S'agissant de l'aspect financier des deux crédits présentés ce soir, M. Goetschmann se réfère aux propos tenus par M. Gentil et Mme Amgwerd, et n'a pas de raison de les remettre en cause.

Finalement, M. Goetschmann est d'avis qu'il faut bien réfléchir au fait de présenter conjointement au corps électoral le crédit relatif à la Place de la Gare et celui des Prés-Roses.

**M. Anselme Voirol**, id, revenant au financement de ces projets, rappelle que le Conseil de Ville avait accepté une motion concernant des projections, prenant notamment en compte l'effet des dépenses sur la dette communale. Il souhaite savoir si cette motion a été réalisée et demande ce qu'il advient de la dette communale que la Commission de gestion et de vérification des comptes situe à quelque 94 millions de francs.

**M. Christian Silvant**, au nom du PCSI, accepte l'entrée en matière de cet objet.

**Mme Renée Sorg**, en réponse à M. Morgenthaler, indique que le Conseil communal a longuement discuté de l'opportunité de présenter deux objets de cette importance au corps électoral. Après réflexion, l'Exécutif delémontain est persuadé de respecter la transparence en adoptant cette manière de faire. De plus, Mme Sorg rappelle que le crédit de rénovation du Château et le crédit « Danse sur la Doux » ont été également présentés ensemble au peuple qui les a acceptés.

De plus, pour éviter d'alourdir la charge financière, le Conseil communal a décidé d'étaler les travaux de la Place de la Gare sur trois ans, pour donner la priorité au crédit des Prés-Roses.

**M. Jean Morgenthaler**, PDC-JDC, demande que les propos tenus par Mme Sorg soient précisés dans le procès-verbal s'agissant de l'étalement des travaux sur trois ans. Moyennant cette précision, M. Morgenthaler revient sur sa position initiale et accepte l'entrée en matière de cet objet.

**Mme la Présidente**, constatant que l'entrée en matière n'est plus combattue, ouvre la discussion sur le fond.

**M. Anselme Voirol**, id, est d'avis que les sept places de parc prévues le long de la route de Moutier gêneront la circulation et que, de ce fait, elles devraient être supprimées. Avec deux ronds-points, le ralentissement de la circulation devrait être assuré.

M. Voirol souhaiterait également avoir une réponse s'agissant de sa question relative au financement.

**Mme la Présidente** rappelle qu'il n'est pas prévu d'ouvrir la discussion sur l'information préalable du Conseil communal à laquelle la question de M. Voirol se rapporte.

**M. Denis Hostettler**, PLR, est d'avis que le sens de circulation, d'est en ouest, n'est pas judicieux étant donné qu'il oblige les automobilistes à déposer les personnes prenant le train du côté opposé à la gare. Cette solution n'est pas pratique et n'offre pas des

conditions de sécurité optimale. La logique voudrait que l'on circule plutôt d'ouest en est, raison pour laquelle M. Hostettler demande une modification de l'arrêté, à savoir un ajout des termes suivants « le sens des circulations sur la Place de la Gare, or bus et cycles, se fait d'ouest en est. »

**M. Gérard Wicht**, PCSI, se rapportant à la page 3 du message au corps électoral, au point 4.2, demande que la phrase qui fait allusion au crédit spécial de Fr. 10'250'000.- soit revue, étant donnée qu'elle prête à confusion.

De plus, il pense que les places de parc à la route de Moutier sont dangereuses et qu'elles devraient être supprimées.

Finalement, au quai de la Sorne, en partant à gauche depuis le rond-point, il demande si les 3 places de parc actuelles, à 30 minutes, sont maintenues.

**M. Max Goetschmann**, CS•POP, souhaite un élargissement de la zone de rencontre pour aller, à l'est, jusqu'au giratoire de Bellevoie et, à l'ouest, jusqu'au kiosque du bâtiment de la Poste.

En effet, à son avis, cette mesure se justifie, puisqu'un nombre élevé de piétons passeront dans cette zone.

A cela s'ajoute le fait qu'il lui paraît difficile de faire respecter la limitation de vitesse à 20 km/heure sur une surface aussi exigüe que celle proposée dans le projet actuel.

S'agissant de la proposition émise par le PLR, M. Goetschmann pense que si l'on vient, notamment de l'est, que l'on aperçoit la gare devant soi et qu'il faut faire un détour pour y parvenir, ce n'est pas la meilleure solution. L'étendue de la zone rencontre pourrait augmenter la sécurité et répondre aux vœux de M. Hostettler.

**M. Raffaele Scarciglia**, au nom du PS, souligne la qualité du projet.

Toutefois, s'agissant de la zone rencontre, il regrette que le projet autorise une centaine de passages de cars postaux par jour. Cela représente 8 à 10 cars par heure, sans compter les véhicules de livraison et autres taxis.

Considérant le poids des véhicules, M. Scarciglia craint une dégradation rapide du revêtement de la place. Il émet une autre réserve, à savoir les jets d'eau se trouvant au centre de la place et qui devront être arrêtés à chaque passage des bus, à l'aide d'une télécommande. Qu'arrivera-t-il en cas de panne ? Ne serait-il pas plus judicieux de prévoir un autre itinéraire, ce qui permettrait d'aménager cette zone de rencontre en véritable zone piétonne ? Pour cette raison, le groupe socialiste propose de modifier le texte, au point 3, comme suit : « à l'intérieur de la zone piétonne la circulation est interdite à tous les véhicules motorisés. »

**Mme Renée Sorg** confirme à M. Voirol que les places de parc actuellement disponibles dans le secteur seront maintenues. En ce qui concerne les places de parc prévues à la route de Moutier, elles se feront dans le cadre de la réfection de cette route.

En réponse à M. Hostettler, Mme Sorg précise que le sens des circulations a été largement discuté et de l'avis général, l'entrée est de la Ville représente l'entrée naturelle. Elle est en effet plus large que l'entrée par les Texerans.

Mme Sorg rappelle qu'un parking de 50 places sera créé, à l'est, ce qui améliorera la situation. En ce qui concerne la proposition d'étendre la zone rencontre, faite par M. Goetschmann, Mme Sorg déclare l'accepter étant donné qu'elle ne remet pas en question la structure du projet.

Finalement, en réponse à M. Scarciglia, Mme Sorg précise que la circulation des cars postaux n'était initialement pas prévue dans le projet. Après consultation publique, Car postal et certains partis politiques, notamment le PDC, avaient demandé une plus grande souplesse à ce niveau-là. C'est ainsi qu'un compromis a été trouvé, compromis qui précise qu'en raison des horaires serrés, la circulation des transports publics est maintenue sur la place piétonne, sauf le soir après 19h00, le samedi et le dimanche.

A terme, le Conseil communal souhaite que les transports publics ne passent plus à cet endroit et Mme Sorg précise qu'un protocole a été signé avec Car postal qui stipule que : « dès la fin des travaux, en 2005, les cars postaux continueront à traverser cette zone piétonne pour rejoindre l'avenue de la Gare, ceci durant une année ». C'est en effet à ce moment-là que Car postal s'est engagé à étudier la possibilité de libérer la Place de la Gare de tout passage de ses véhicules.

Ainsi, pour 2007, deux scénarios sont possibles, à savoir, l'étude est concluante et les cars postaux sont supprimés ou, au contraire, ils sont maintenus en raison d'impératifs. Il appartiendra toutefois à l'Exécutif de prendre la décision finale.

Finalement, Mme Sorg confirme à M. Wicht que la phrase qu'il a mentionnée sera revue et que les places de parc évoquées seront maintenues avec une durée de 30 minutes.

**Mme la Présidente** demande à M. Hostettler, plutôt que de modifier l'arrêté, d'intégrer sa proposition de modification au message au corps électoral, dans le point 3.

**M. Denis Hostettler**, PLR, accepte cette manière de faire.

**DECISION 1** : La proposition de M. Denis Hostettler, PLR, de modifier le point 3 du message « **le sens de circulation sur la Place de la Gare, or bus et cycles, se fait d'ouest en est** », est refusée par 21 voix contre 19.

**DECISION 2** : La proposition de M. Max Goetschmann, CS•POP, d'ajouter au point 2.2, « L'amélioration de la sécurité des piétons aux débouchés du sous-voie, à toutes les sorties du quai 1 **et aux alentours de la place des cars postaux (depuis le giratoire Bellevoie à l'est jusqu'au kiosque du bâtiment de la poste à l'ouest)** a été renforcée, notamment par l'intégration d'une "zone de rencontre" », est acceptée par 32 voix contre 9.

**DECISION 3** : La proposition de M. Max Goetschmann, CS•POP, de modifier le point 4.1, « structuration de la "zone de rencontre", sise aux débouchés de la gare CFF **et de la place des Cars postaux**, assurant une priorité aux piétons, à l'aide de pavés-béton et de bitume (**cette "zone de rencontre" s'étendra du giratoire Bellevoie au bâtiment de la Poste**) », est acceptée par 33 voix contre 9.

**DECISION 4** : La proposition de M. Raffaele Scarciglia, PS, de remplacer, au point 3.1, le texte « à l'intérieur de la zone piétonne, les circulations automobiles restent possibles pour tous les usagers qui en ont besoin à savoir : livreurs, etc. » par « **à l'intérieur de la zone piétonne la circulation est interdite à tous les véhicules motorisés** » est acceptée par 25 voix contre 10.

**DECISION FINALE** : Le message au corps électoral concernant la demande de crédit de 3'390'000.- francs destinée à la réalisation du projet "Place de la Gare 2003", ainsi que l'arrêté s'y rapportant, sont acceptés par 40 voix, sans avis contraire.

## **8. MESSAGE AU CORPS ELECTORAL CONCERNANT LA DEMANDE DE CREDIT DE 3'063'000.- FRANCS DESTINEE A L'AMENAGEMENT DE TERRAINS ET DE VESTIAIRES AUX PRES-ROSES**

**Mme Patricia Cattin**, présente ce crédit revu à la baisse en rappelant qu'il avait été refusé une première fois par le corps électoral delémontain. Elle souligne qu'il fait suite à la perte du terrain du Parc des Sports en faveur d'une entreprise locale et indique que la Bourgeoisie a fait parvenir à la Municipalité une lettre de dédit pour les terrains de football de la Commune, pour septembre 2002. Actuellement, des tractations sont en cours pour prolonger ces contrats jusqu'à fin 2004.

Mme Cattin présente ensuite l'état des installations actuelles en soulignant leur vétusté et leur exigüité, ce dont chacun peut se rendre compte en les visitant.

Elle met également en exergue le nombre des utilisateurs de ces installations sportives qui sont l'équipe de football des SRD, soit une vingtaine d'équipes de joueurs, dont, essentiellement 15 équipes de junior. A Delémont s'organisent également des vacances ou des camps d'entraînement, ainsi que des semaines vertes pour des écoles de la Suisse entière. Ces installations sont également très utilisées par les différentes écoles sises sur territoire communal et d'importantes manifestations locales y sont également organisées.

Mme Cattin met ensuite en exergue la diminution du crédit présenté de près de Fr. 600'000.-, tout en soulignant qu'il correspond parfaitement aux besoins des utilisateurs. En particulier, un bloc de 4 vestiaires a été supprimé, alors que des WC supplémentaires ont été installés, comme cela avait été souhaité lors de la discussion au Conseil de Ville sur le premier projet. Un petit couvert extérieur a également été prévu et, jugeant la buvette nécessaire, un accord a pu être trouvé avec les SRD qui se sont engagés à prendre en charge les intérêts annuels et l'amortissement de cette construction, devisée Fr. 170'000.-.

Comme pour le premier projet, le présent crédit comprend les frais relatifs à la construction. Il appartiendra aux utilisateurs d'équiper le bâtiment avec le mobilier nécessaire. Quant aux

travaux, Mme Cattin est d'avis qu'ils pourraient débiter au printemps 2003, pour être terminés, vraisemblablement, au printemps 2004.

S'agissant des terrains, Mme Cattin présente le plan au rétroprojecteur en indiquant que le terrain de compétition a été déplacé. La Municipalité devra encore acquérir une parcelle, au prix de Fr. 20.- le m<sup>2</sup>, qui n'a pas pu être négociée avec la Section des routes nationales étant donné que le prix initial était de Fr. 30.-. En ce qui concerne les terrains d'entraînement, après réflexion et sur proposition de l'équipe de la Voirie chargée de leur entretien, il a été décidé d'équiper la zone complète ce qui permettra de marquer les terrains selon les besoins et de les déplacer pour permettre leur régénération. En ce qui concerne le terrain A, qui ne figure pas sur le plan, Mme Cattin indique qu'il sera équipé d'une main courante, ce qui répond aux normes de l'Association suisse de football (ASF).

S'agissant de la piste cyclable, dont le tracé était prévu dans le projet initial, au milieu des terrains, Mme Cattin précise qu'elle a pu être déplacée et que le Canton a décidé de la mettre en priorité 1, ce qui signifie qu'elle est 100% à charge de l'Etat jurassien, sauf pour une partie de l'achat du terrain dont la Ville n'est pas propriétaire et dont le prix se négociera à Fr. 20.- le m<sup>2</sup>, moitié à charge de la Commune et moitié à charge du Canton. Finalement, en ce qui concerne les subventions, Mme Cattin confirme que le Sport Toto a promis une subvention de Fr. 110'000.-, déduite de la présente demande de crédit. De plus, le Conseil communal espère percevoir la somme de Fr. 150'000.- au titre des installations sportives à caractère régional, somme qui sera déduite de la présente demande, en temps voulu. La Municipalité pourra également compter sur un prêt LIM.

En soulignant que les Commissions consultées, à savoir, les travaux publics, l'urbanisme et l'environnement, les finances et les sports, ont préavisé favorablement et à l'unanimité ce projet, Mme Cattin recommande à l'acceptation de ce message au Législatif.

**Mme Jeanne-Andrée Jeannerat**, PDC-JDC, rappelle que son groupe avait déposé une motion, une semaine après le refus du corps électoral du premier crédit, afin de relancer rapidement le dossier.

Le crédit proposé ce soir, de Fr. 3'063'000.-, représente une économie de quelque 20% par rapport au projet précédent. Elle salue les efforts qui ont été faits en soulignant la qualité de l'aménagement prévu.

Elle souhaite que le message au corps électoral soit accepté par le Conseil de Ville et invite les SRD à convaincre les citoyennes et citoyens de Delémont de la nécessité des investissements envisagés.

Finalement, Mme Jeannerat souligne une erreur typographique, au point 7, où on doit lire une subvention de Fr. 150'000.- et non de Fr. 15'000.-, ce qui sera corrigé.

**M. Vincent Chételat**, PS, accepte l'entrée en matière de ce projet qui permettra à la Ville d'être en possession d'excellentes installations.

Personnellement, il regrette que le montant total du crédit n'ait pas pu se situer en dessous des 3 millions ce qui aurait eu, à son avis, un impact positif lors de la votation.

**M. Denis Hostettler**, PLR, soutient l'entrée en matière de cet objet qui est le résultat d'un large travail de consultation et de réflexion. Il remercie Mme Cattin de l'admirable travail réalisé en soulignant qu'elle a su remobiliser autour d'elle les énergies nécessaires pour revoir ce projet, qui, tout en étant réduit au strict nécessaire, répond aux besoins. Il appartient maintenant au corps électoral de trancher.

**M. Pierluigi Fedele**, CS•POP, accepte l'entrée en matière.

Il se déclare satisfait que le PDC ait renoncé à refuser l'entrée en matière, ce qui aurait pu avoir de fâcheuses répercussions s'agissant de la votation populaire. De son point de vue, ce projet est indispensable et il appartient maintenant aux élus politiques de rendre la population delémontaine attentive à ces besoins. Il faut à tout prix éviter d'opposer les milieux culturels aux milieux sportifs. Il appartient également aux SRD de se mobiliser en faveur de cet objet.

**M. Anselme Voirol**, id, met en exergue un élément qui n'a pas encore été invoqué et qui va tout à fait dans le sens du développement de places de sport. Il cite la structure-arts-étude, qui est un projet ambitieux du Canton du Jura, qui le place en tête des cantons suisses en

matière de développement pour la jeunesse. Actuellement c'est le secteur des sports qui est mis en évidence et M. Voirol est convaincu que l'art le sera ultérieurement.

**M. Christian Silvant**, PCSI, soutient ce projet qui répond à un réel besoin.

**DECISION** : Le message au corps électoral concernant la demande de crédit de 3'063'000.- francs destinée à l'aménagement de terrains et de vestiaires aux Prés-Roses, ainsi que l'arrêté s'y rapportant, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

**9. DEVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.09/02 – "CREATION DE RESERVES FORESTIERES", PS, M. CHRISTOPHE LOVIS**

**M. Christophe Lovis**, PS, souhaite, par son postulat, que le Conseil communal étudie la possibilité de créer des réserves forestières sur le territoire de la commune de Delémont. Ces réserves s'inscrivent dans le cadre d'un projet fédéral et cantonal visant à protéger environ 10% des surfaces boisées, d'ici à 25 ans.

**Mme Renée Sorg**, au nom du Conseil communal, accepte ce postulat.

**Mme Emilie Schindelholz**, CS•POP, trouve l'idée de créer des réserves forestières séduisante. Si une telle mesure peut avoir un impact positif sur la biodiversité, le bilan dans la lutte contre l'effet de serre est en revanche un peu plus controversé.

En effet, certains chercheurs affirment qu'il vaudrait mieux raser les forêts et les reboiser pour favoriser une meilleure absorption du CO<sub>2</sub>. Mme Schindelholz invite les Autorités à être très attentives quant à l'évolution des études en cours.

En ce qui concerne le programme de la Confédération, elle précise qu'il prévoit que 3% des frais seront pris en charge via des sponsors. Ceux-ci pourront, par ce biais, compenser une partie du CO<sub>2</sub> qu'ils produisent et échapper ainsi à la taxe sur le CO<sub>2</sub>. Mme Schindelholz rappelle que les Etats-Unis, lors du sommet de Kyoto, ont provoqué de violentes réactions par leur proposition de racheter les quotes de pays du tiers-monde. Cette idée semble avoir fait du chemin, puisque certains économistes suisses souhaiteraient procéder de la même manière.

En conclusion, CS•POP accepte ce postulat en demandant à la Municipalité d'être très attentive aux problèmes soulevés par une telle mesure. En tous les cas, CS•POP s'opposera à la participation de sponsors, cherchant simplement à utiliser les forêts de la région pour continuer à polluer en toute tranquillité et échapper à la taxe sur le CO<sub>2</sub>.

**DECISION** : Le postulat 4.09/02 – « Création de réserves forestières », PS, M. Christophe Lovis est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

**10. REPONSE A LA MOTION 5.08/02 - "POUR UN SOUTIEN A LA TOUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE MORON", PS, M. PIERRE TSCHOPP**

**M. le Maire** informe le Conseil de Ville que l'Exécutif a versé la somme de Fr. 5'000.- en faveur de la tour de Moron dont la construction est relativement avancée.

**11. REPONSE AU POSTULAT 4.05/02 -"UN DELEGUE «NATURE ET PAYSAGE» COMMUNAL POUR UNE POLITIQUE COHERENTE EN MATIERE D'AMENAGEMENT ET DE PROTECTION DE LA NATURE ET DU PAYSAGE", PS, M. PIERRE TSCHOPP**

**Mme Renée Sorg** informe le Conseil de Ville que le Service de l'urbanisme et de l'environnement, de même que la Ville, entend mener une politique active de protection et de revalorisation de la Ville. Si le "plan nature et paysage" en Ville est un outil indispensable, il manque un spécialiste capable de conseils en matière d'aménagement et de gestion. Ainsi, si la création d'un poste délégué nature communal n'est pour l'instant pas opportune, le Service de l'urbanisme et de l'environnement a l'intention de recourir à un bureau conseil pour des mandats ponctuels. C'est la raison pour laquelle la somme de Fr. 10'000.- a été inscrite au budget de fonctionnement 2003.

Aucune intervention n'a été déposée

La séance est levée à 21h55.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La secrétaire communale :

Marie-Anne Rebetez

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 19 décembre 2002